trielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Je continue:

Une des questions qui se posent à l'égard d'un amendement unique comme celui-ci c'est que la pratique la plus recommandable est de procéder à un examen général de toute la loi parce que le rapiéçage ne donne pas les résultats souhaités. En fin de compte, comme c'est arrivé plusieurs fois déjà, on a abouti à une loi incommode et parfois incohérente. Des dispositions insérées à l'occasion dans une loi, par voie d'amendements, peuvent être jugées incompatibles avec d'autres quand elles sont analysées devant les tribunaux ou ailleurs et parfois elles vont directement à l'encontre du but de la loi. Souvent l'addition de quelques mots, sans souci de l'ensemble de la loi ni du but qu'elle est censée atteindre, a pour effet d'aller à l'encontre même de la fin pour laquelle l'amendement a été présenté.

C'est donc avec une certaine satisfaction que le comité a appris que c'est précisément à cela que songeait le ministère et qu'il avait déjà fait un premier pas en procédant à un examen général de la loi dans le dessein de la reviser.

J'ai remarqué avec plaisir que le ministre a parlé de créer un service de la main-d'œuvre féminine. A vrai dire, avant même la présentation du budget des dépenses, j'avais dans mes dossiers une note me rappelant que je devais soulever la question d'un bureau féminin. J'avais l'intention de prier le ministre de créer un tel service car l'heure me semblait venue non plus seulement d'exercer une surveillance sur le travail féminin au Canada mais d'établir des programmes. Le crédit inscrit au budget est peu considérable car on ne peut pas créer du jour au lendemain un service de grande envergure. Ce petit bureau grandira; il est préférable que sa croissance soit ordonnée afin que le service en cause ne soit pas encombré et gêné dans l'accomplissement du programme qu'il faut réaliser. On reconnaît par là que les femmes sont de plus en plus nombreuses dans notre main-d'œuvre.

Si on se reporte à l'époque de la première Grande Guerre, de 1914 à 1918, on constate que la main-d'œuvre féminine était très peu nombreuse avant ce conflit. Les femmes ont occupé un grand nombre d'emplois durant ce conflit, tant dans l'industrie que dans d'autres domaines. Le rythme de cet embauchage s'est ensuite ralenti mais le nombre total des femmes détenant un emploi n'a pas moins crû au cours des années, sans doute parce que les femmes avaient acquis l'habitude de travailler hors du foyer, pendant la première Grande Guerre. A mesure que les effectifs féminins se sont accrus, un nombre de plus en plus grand de femmes ont vu que non seulement leur bien-être personnel mais aussi le bien de la nation exigeaient qu'elles occupent des emplois dans l'industrie ou dans d'autres domaines. Puis ce fut la seconde

Il s'agit de la loi sur les relations indus- Grande Guerre. A compter de 1939, les femmes affluaient dans nos usines pour accomplir le travail que, jusque là, on avait jugé peu fait pour elles.

> Je sais que, dans ma ville d'Hamilton, elles sont entrées dans nos grandes usines pour y accomplir un travail aussi important et aussi lourd que le maniement des puissantes grues de nos gros établissements industriels. Elles ont conduit de lourds camions, rempli toutes sortes de fonctions qui, jugeait-on auparavant, ne pouvaient être accomplies que par des hommes. L'embauchage des femmes a donc changé d'aspect au cours de ces deux périodes; à l'heure actuelle, l'effectif ouvrier comprend un grand nombre de femmes, nombre qui s'accroît chaque année. C'est en songeant à tous ces faits que je félicite le ministre pour avoir décidé d'établir ce bureau de placement féminin. Je suis sûr qu'il lui sera difficile de choisir la personne à qui confier la direction de cet organisme. Je ne veux pas dire par là qu'il lui sera difficile de trouver quelqu'un, mais il aura du mal à arrêter son choix, vu le grand nombre de femmes compétentes auxquelles il peut faire appel à cette fin. Il ne s'agit pas d'une tâche dont j'aimerais me charger. Je sais que la personne qu'il finira par choisir rendra un fier service aux femmes du Canada et au pays tout entier.

> Je demande au ministre de faire encore un autre pas et d'étudier une proposition que j'ai formulée l'an dernier et il y a deux ans, je crois; je lui ai proposé de grossir la Commission d'assurance-chômage en y ajoutant une femme. J'ai formulé cette proposition en d'autres occasions et je me convaincs de plus en plus qu'il s'agit d'une initiative souhaitable. Je puis assurer au ministre que, même si cela impliquait la dépense de deniers supplémentaires, les membres de notre parti seraient heureux de souscrire à cette initiative sans formuler de critique à l'égard de la dépense s'y rattachant.

> De nos jours, nous entendons souvent parler d'inégalités de traitement d'un genre ou d'un autre. Cette question a soulevé de longs débats cette année quand nous avons étudié la loi sur les justes méthodes d'emploi, que nous avons fini par adopter. Mais il se produit d'autres inégalités de traitement que celles imputables aux préjugés de race, de religion et de couleur. J'en mentionnerai deux: il y a, par exemple, l'inégalité de traitement envers le vieux travailleur. mon avis, cela entraîne de lourdes dépenses dans certains organismes de l'État. Il y a également disparité de traitement au détriment de la femme pour ce qui est de l'âge de la retraite.